

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES FAMILLES DU Jeudi 23 Mai 2013

## Les ordres du jour :

- Tarifs 2013
- Résultats 2012
- Plan économique
- Programme d'animation
- Tarifs repas extérieurs et règles de réservation
- Questions diverses

## 1- Tarifs 2013 :

En 2013, les tarifs ont été connus plus tôt que les années précédentes, à savoir en janvier au lieu du mois de juin.

En effet, par arrêté du président du Conseil Général, en date du 21 janvier 2013 :

- le tarif journalier de l'EHPAD est de : 66,21 euros, soit une augmentation de 1,50 % par rapport à 2012.

- le tarif journalier de l'AJA :

- GIR ½ : 61,20 euros soit une augmentation de 0,40 %

- GIR ¾ : 50,64 euros soit une augmentation de 0,30 %

- GIR 5/6 : 40,09 euros soit une augmentation de 0,10 %

Après l'opération d'extension de l'EHPAD, ces augmentations semblent tout de même assez raisonnables.

## 2- Résultats 2012 :

A la fin de l'année 2012, nous avons pu constater :

- sur l'EHPAD, un déficit de 74 000 euros, en grande partie liée aux travaux effectués ainsi qu'à un renfort de personnel.

- sur l'AJA, un excédent de 16962,10 euros

- sur la PAR, un excédent de 7424, 11 euros

Cela dit, cette situation n'est pas pour autant dramatique.

En effet un ajustement financier a été prévu pour 2013 afin de retrouver une situation plus saine, à savoir aucun déficit, ni aucun excédent.

## 3- Plan économique :

L'objectif principal de ce plan d'économie est une volonté de ne pas faire augmenter les tarifs, mais de se concentrer plutôt sur les dépenses et les recettes.

### 3-1 : Concernant les recettes :

Tout d'abord, 2012 a été une année de création de services (Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) et Plate forme d'Accompagnement et de Répit (PAR)), et ces derniers ont inévitablement eu une incidence sur le budget de l'EHPAD, qui a dû parfois renforcer les budgets annexes ; c'est pourquoi des décisions ont été prises notamment concernant :

- le respect des différents budgets : plus de ponctions dans le budget de l'EHPAD
- le prix des repas : le tarif pour le personnel passe à 3,50 euros et celui des visiteurs extérieurs passe lui à 7,50 euros en semaine et 10 euros le dimanche et les jours fériés.
- le remboursement des formations : car certaines coûtent très cher à l'établissement.

### 3-2 : Concernant les dépenses :

Là encore les décisions ont été prises sur différents axes :

- rationalisation des achats (bureautique, matériel...)
- revue des contrats d'entretien
- limitation du personnel car taux d'absentéisme conséquent (environ 12%) qui nécessite sans cesse des remplacements.

## **4- Programme d'animations :**

L'objectif principal est de répondre aux différents besoins des résidents, tout en prenant en compte deux aspects fondamentaux, à savoir l'aspect thérapeutique dans un premier temps et l'aspect ludique dans un second temps.

### 4-1 : Objectifs

#### 4-1-1 : conservation des fonctions cognitives :

- **ateliers-mémoires**
- **groupes de discussion**
- **chorale**
- présentation de différents **chants** régionaux...

#### 4-1-2 : conservation des fonctions pratiques : ateliers manuels tels que :

- atelier **écriture, graphique**
- **activités sur objet**
- **tricotage**
- **dessin**
- **petit bricolage**
- ateliers **pâtisserie**
- **cuisine...**

Il existe également des ateliers qui permettent détente et un léger renforcement musculaire.

- **gymnastique douce**
- **QI Gong**

#### 4-1-3 : maintien du lien social : éviter l'isolement social

- **sorties extérieures**
- **nombreux bénévoles** (« chiens visiteurs », l'ASSB, l'association alliance, le SEM (Service Evangélique des Malades), les membres de la chorale, l'association AS de Pik...)

#### 4-1-4 : exercice de culte :

- **prière**
- **messe**
- **fêtes religieuses...**

#### 4-1-5 : échanges :

- entre les pensionnaires
- entre les générations
- entre différents établissements
- avec les membres des familles éloignées

#### 4-1-6 : découverte ou redécouverte

- **Qi Gong**
- **la gymnastique**
- **apprentissage des règles du jeu**
- **favorise les échanges et l'entraide**

#### 4-2 : Suspension des ateliers

##### Suspendus pour des raisons budgétaires :

- marche
- esthétique
- détente

Reprise dès que possible, dès que le budget le permettra.

#### 4-3 : Evaluation des animations proposées :

- travail **d'auto-évaluation** par l'animatrice et la psychologue
- **grilles d'observation**
- **remis à jour lors du projet de vie**

### **5- Tarifs repas extérieurs et règles de réservation**

Suite au plan économique, les tarifs des repas ont augmenté, aussi bien pour le personnel que pour les visiteurs extérieurs ; en effet, les tarifs sont donc :

- en semaine : 7,50 euros
- le dimanche et les jours fériés : 10 euros

Par ailleurs, nous avons constaté à Noël dernier une très forte demande de la part des familles pour venir déjeuner avec leur parent, ce que nous félicitons, mais nous n'avons malheureusement pas pu répondre favorable à toutes ces demandes par manque de place.

Le nombre de places étant limité, nous avons mis en place une procédure de réservation pour toutes journées importantes que sont, Noël, Pâques, la fête des mères, la fête des pères...

- tout d'abord, nous encourageons les familles qui le peuvent et le désirent, à favoriser un retour à domicile ou dans la famille pour les résidents qui le souhaitent, et à nous prévenir quelques jours avant si possible. De ce fait, nous pourrions alors nous organiser afin de permettre à plus de proches d'être présents,

- ensuite, une liste d'attente sera créée si le nombre de réservations est supérieur au nombre de place disponible,

- mais une priorité sera donnée aux familles n'ayant pas eu la possibilité d'être présent l'année précédente. Ainsi, nous espérons pouvoir être équitable envers tous les résidents et leur famille, en donnant successivement la possibilité à tout le monde de venir manger,

- bien sûr, si des sorties de résidents s'organisent au dernier moment, les personnes sur liste d'attente seront alors prévenues.

- cela dit, la période de Noël notamment, est particulière car plusieurs possibilités s'offrent aux familles : il est possible de partager le repas de son parent pour le déjeuner du 24, pour le réveillon du 24 au soir, pour le déjeuner du 25 ou encore le dîner du 25.

Nous comprenons tout à fait que le jour de Noël soit familial et privilégié pour ce genre de rencontre, mais des problèmes logistiques ne nous permettent pas de contenter tout le monde ; c'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous ces moments permettant une plus grande disponibilité du personnel également.

## **6- Questions diverses :**

1- « *L'EHPAD bénéficiera-t-il des 72 millions du gouvernement destinés aux établissements de personnes âgées ?* »

- (Dir) : A priori ce déblocage de fonds ne sera pas consacré aux dépenses de fonctionnement mais sera plutôt un plan d'aide pour des travaux ou des extensions. Or, l'établissement sort justement de plusieurs années de travaux et ne pourra donc pas en bénéficier.

Cela dit, le Directeur va tout de même suivre le dossier de près, et si les modes de financement évoluent, il n'hésitera pas à faire des demandes, tout en sachant que si ces demandes aboutissent, les répercussions se feront plus sur le nombre de personnel soignant et aucun cas sur les tarifs.

2- « *La demande d'allocation logement est-elle systématique dans l'établissement ?* »

- (Dir) : Les demandes d'allocation ne sont pas faites systématiquement par le service administration de l'EHPAD. Les familles qui préfèrent faire la demande de leur côté le font, et celles qui préfèrent que ce soit l'établissement qui la fasse le peuvent également. Lorsqu'une demande est effectuée auprès de la CAF, la **réponse de l'organisme est directement envoyée à la personne qui fait cette demande**. Si les familles n'ont aucune nouvelle après plusieurs semaines, il est fortement conseillé de contacter la CAF pour connaître l'évolution du dossier ou bien la maison de retraite.

De plus, si la situation du (de la) résident(e) évolue, il ne faut pas hésiter à refaire une autre demande auprès de la CAF des Landes.

3- Une résidente interpelle le Directeur sur la qualité de la nourriture qu'elle trouve médiocre.

- Le Directeur qui mange au sein de l'établissement ne partage pas l'avis de cette pensionnaire. De plus, une commission des menus a été mise en place et chaque semaine un sondage est effectué par une résidente auprès des autres pensionnaires. Les appréciations montrent une constante amélioration de la qualité. Cela dit, des efforts et des améliorations sont sans cesse demandés afin de contenter les résidents, car il s'agit de quelque chose de très subjectif.

M. Girard invite d'ailleurs les familles à venir déjeuner avec leur parent afin de juger par eux-mêmes de la qualité des services et des améliorations à apporter (améliorations que vous pouvez déposer dans la boîte à idées dans le hall d'entrée de l'EHPAD, ou bien faire remonter aux représentants des familles, ou encore aux divers personnels).

4- « *Est-il possible de revenir aux convocations-papier car tout le monde n'a pas internet et certains n'ont pas toujours la possibilité de voir leurs mails ?* »

- (Dir) : problématique a déjà été débattue durant une autre réunion et la décision d'envoyer des mails plutôt que des courriers-papiers a déjà été prise, suite à une discussion avec les membres des familles.

Le Directeur est conscient des contraintes que cela peut impliquer pour certaines personnes mais la majorité y est tout de même favorable. Les convocations seront donc toujours envoyées par mail à l'avenir.

5- *« Est-il possible de mettre à disposition des familles un cahier dans la chambre des résidents qui permettrait de communiquer avec l'équipe soignante ? »*

- (Dir) : Il est difficile d'envisager de mettre en place un cahier par résident car cela impliquerait pour les soignants de lire 77 cahier de transmissions en plus des transmissions internes de l'équipe. De plus, inscrire tous les événements marquants du résident prendrait énormément de temps ; temps que les soignantes ou les infirmières ne pourraient plus passer auprès des pensionnaires. Mais cette idée sera tout de même étudiée au prochain Conseil de la Vie Sociale.

6- *« Est-il possible d'avoir dans la chambre une feuille sur laquelle figure les différentes activités auxquelles participe le (la) résident(e) ? »*

- (Psy) : Actuellement, le personnel met en place les projets de vie, dans lesquels on retrouve un volet consacré à l'animation. En effet, les futures évaluations des différentes activités faites par l'animatrice apparaîtront dans les dossiers. Ces évaluations auront pour but de vérifier si les activités proposées plaisent et conviennent aux résidents, ou si au contraire elles ne sont pas adaptées. Dans ce cas, un réajustement sera proposé et ce dernier sera également évalué. Ces évaluations constantes permettront alors à l'équipe de proposer des choses adaptées en fonctions des désirs et des besoins du résident.

Ce dossier projet de vie prendra en compte les différentes actions à mener par le personnel (par le médecin, par les infirmières, par les aides-soignantes, par l'animatrice, par la psychologue, par le kiné...) ainsi qu'une évaluation de chaque action. Bien sûr le résident ou les membres de son entourage auront donné leur accord sur cette prise en charge, notamment durant la réunion destinée à l'élaboration de ce projet.

Ce dossier sera alors consultable par toute l'équipe afin que chaque soignant sache exactement ce qu'il doit faire et la manière dont cela doit être fait pour une plus grande harmonie de la prise en charge.

Mais il sera également consultable par la famille (demande auprès de l'infirmière) afin que cette dernière soit informée des soins médicaux ou para-médicaux en cours.

J'incite d'ailleurs les familles ayant déjà participé à ce type de réunions à prendre contact avec moi afin d'avoir vos avis sur la prise en charge de votre parent et sur les modifications apportées.

7- *« Si un membre de l'EHPAD appelle une famille et tombe sur le répondeur, est-il possible pour éviter toute inquiétude, de mentionner l'objet de l'appel ? »*

- (Dir) : Une note à tout le personnel de l'établissement sera transmise afin de rappeler à tous les agents de laisser un message avec l'objet de l'appel sur le répondeur des familles, lorsque ces dernières ne sont pas disponibles.

8- Deux familles signalent des problèmes de téléphone dans la chambre de leur parent.

- (Dir) : Les problèmes en question seront signalés au service entretien afin que la situation soit réglée dans les plus brefs délais.

9- Une famille signale des difficultés de prise en charge ainsi qu'un problème de retard lorsque la résidente doit sortir. A priori c'est un soucis pour plusieurs personnes.

- (Dir) : La cadre de santé (Mme Saby) va, avec le personnel soignant, faire un état des lieux des divers soucis rencontrés afin que ces derniers soient mieux anticipés et donc, à terme, éviter.

NB : Pour plus d'informations concernant les soins :

- contacter le médecin coordonnateur : le Dr Guigon  
la cadre de santé : Mme Saby

Pour plus d'informations concernant l'animation :

- contacter l'animatrice : Mme Moricet (EHPAD) ou Mme Dumont (SSA)  
la psychologue : Mme Olivera (EHPAD) ou Mme Bruno (SSA)